

MAIRIE

d'AIZAC

07530

☎/📠 : 04.75.38.72.76

mairie@aizac.fr

Aizac, le 19 septembre 2022

Cimetière communal

RÉUNION PUBLIQUE ORGANISÉE **LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 19H00 Salle Léon Jouanny**

concernant les sépultures sans titre de concession relevant du régime du terrain commun.

La municipalité d'AIZAC informe la population que certaines sépultures présentes dans le cimetière communal ne répondent plus aux prescriptions légales pour être maintenues.

Aussi, la commune, soucieuse également de préserver une égalité entre ses usagers et le bon ordre et la décence des lieux, a décidé d'engager un programme de mise en conformité du cimetière communal visant les sépultures sans titre de concession relevant du régime du terrain commun.

Cela signifie que plusieurs opérations interviendront dans le cimetière dans le respect des lieux et des défunts inhumés.

Afin de garantir les actions qui seront menées, la municipalité sera accompagnée tout au long de la procédure visant la mise en conformité du cimetière communal par un cabinet d'ingénierie et conseil auprès des collectivités territoriales et notamment spécialisé en gestion des cimetières, dont l'une des juristes sera présente pour assister l'équipe municipale à l'occasion d'une réunion publique organisée **LE JEUDI 20 OCTOBRE 2022 à 19H00** afin de répondre à toutes vos questions concernant le cimetière.

Le Maire,



Marie Christine SAUSSAC.